

## Maintien et Actualisation des compétences Animateur Prévention Du Secteur Sanitaire et Médico-sociale

### **Champ et nature de son intervention :**

L'AP conduit le ou les projet(s) de prévention des risques professionnels (notamment TMS, chutes, RPS, ...) s'inscrivant dans la démarche de prévention de la structure.

### **Cadre de l'exercice de sa mission :**

L'AP exerce sa mission en tant que salarié de l'établissement ou en tant que prestataire extérieur.

La démarche de prévention est pilotée par le dirigeant de la structure. Sa mission peut être remplie à temps partiel ou à temps plein. S'il est salarié de la structure, il peut être désigné comme salarié désigné compétent.

### **Durées minimales :**

- 2 jours (14h) de formation en présentiel

**Secteur d'activité :** Toutes structures du secteur Sanitaire et Médico-Sociale

**Nombre de Stagiaires :** Minimum de 1 stagiaire à 8 stagiaires Maximum

**Pré - requis :** Être titulaire du certificat AP SMS datant de moins de 36 mois

**Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :** pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

**Coût de la formation :** Sur Devis

### **Compétences Développées :**

<b>Domaine de Compétence 1</b>	Venir en appui de la Direction pour définir et mettre en œuvre la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure
<b>Domaine de compétence 2</b>	Elaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de sa structure (avant sa mise en œuvre)
<b>Domaine de compétence 3</b>	Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

### **Contenu de la formation :**

- Retour d'expérience sur les 36 derniers mois
- Réajustements des difficultés rencontrées
- Actualisations des compétences
- Présentation des nouveautés

### **Méthodes pédagogiques :**

- Retours d'expériences
- Exposé / Débats
- Analyse d'une étude de cas
- Evaluations formative et certificative

### **Modalité de Certification :**

- Formateur Animateur Prévention SMS formé et certifié par l'INRS.
- L'évaluation formative est effectuée tout le long de la formation et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS V4 01/2019 en vue de la délivrance du certificat Animateur Prévention SMS valable 36 mois, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation et réussi l'épreuves certificatives.

- Avant la fin de cette période de validité, l'animateur Prévention SMS doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger à nouveau son certificat de 36 mois.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.